La lettre de l'APF

20 novembre 2008
1

Réflexions politiques de l'Association des paralysés de France

L'Etat français a-t-il peur de ses associations ?

Les associations sont au cœur de la tourmente sociale. Leur avenir est-il menacé, si l'on entend par avenir, leur liberté d'action et d'initiative et leur indépendance ? Quelle place, quel rôle, veut-on leur reconnaître demain ?

Des rapports Langlais, puis Morange sur la gouvernance et le financement des structures associatives (octobre 2008), à la Revue générale des politiques publiques (RGPP), en passant par la mise en place du fichier Edvige, les associations sont questionnées – plus ou moins directement - dans toutes leurs dimensions : sociales, humaines, représentatives, financières…

S'il convient de reconnaître la nécessité d'une réglementation autour de la transparence de gestion et d'affectation des dons des associations, doit-on pour autant remettre en cause des schémas qui, jusqu'à présent, ont démontré leur pertinence ?

De la transparence à la standardisation ou à la normalisation : l'association est-elle un produit comme un autre ?

Le rapport Morange préconise la création d'un portail exposant en un tableau synthétique les comptes des associations et les comptes rendus d'activité. Autre exemple : le Conseil national de la comptabilité préconise, dans un avis du 3 avril 2008, de réformer la présentation des comptes des associations.

Si toujours plus de transparence est une bonne chose, toujours plus de standards l'est-elle aussi ? Est-ce pour mieux comparer, comme on compare deux automobiles ou des titres boursiers ? La logique concurrentielle, déjà préexistante dans le secteur de par la multiplicité des associations et de leurs causes, doit-elle être ainsi avalisée ? Le sens de l'association se réduit alors à un produit et le donateur à un consommateur…

C'est omettre que toutes les associations ne sont pas comparables dans leur taille, leurs missions et leur fonctionnement.

De l'accompagnement des personnes à celui des besoins de l'Etat : l'association doit-elle être un simple opérateur de politique publique ?

Nombre d'associations ont besoin de financements publics pour fonctionner, des financements justifiés par les missions sociales qu'elles remplissent, souvent pour pallier les carences publiques.

Si contrôler la gestion et l'utilisation de ces financements est indispensable, doit-on pour autant contrôler l'action, c'est-à-dire la définir en amont ? C'est ce que laisse percevoir la logique d'appels d'offre qui s'applique peu à peu au secteur associatif. Une logique qui permet la participation du secteur marchand et s'apparente à une dérégulation d'un secteur social devenu « marché ». Ces orientations qui posent le principe d'un Etat qui sait et d'une association qui suit oublient que précisément et historiquement l'association fait parce que l'Etat ne sait pas ! Dans ces conditions, le risque est que sous couvert de maîtrise des dépenses publiques, l'évaluation des associations d'utilité publique se fasse à l'aune de leur seule efficience ou performance économique, au prix de leur capacité d'innovation et donc à celui du service rendu aux publics concernés.

Dialogue social, dialogue civil ou dialogue de sourds : quelle place réelle pour l'association ?

En jeu aujourd'hui aussi, la liberté d'exercice individuel et collectif de la citoyenneté, du lien social entre individus qui doit renforcer la légitimité et l'indépendance de l'action et de la représentativité des associations. La démocratie, le dialogue civil ne peuvent se réduire à une relation directe où l'Etat s'adresse à l'individu sans intermédiaire.

Une problématique fondamentale à l'heure où l'Europe se penche sur le statut de l'association européenne, statut qui permettrait une présence reconnue dans le dialogue civil, c'est-à-dire avec les institutions en présence. A l'heure également où les associations, actrices de l'économie sociale, devraient peut-être enfin – en tant que telles – avoir une place dans le dialogue social.

La liberté d'association et la reconnaissance d'utilité publique consacrées dans la loi de 1901 sont donc plus que jamais d'actualité. Dans la perspective d'une conférence nationale de la vie associative annoncée fin 2008 ou début 2009, il s'agit bien d'inscrire l'association comme promoteur des liens sociaux, de l'innovation, des réponses de proximité, et comme partenaire à part entière du dialogue civil.

Jean-Marie Barbier, Président de l'APF

Brèves d'actu >>>

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille. Elle gère également des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées.

La lettre de l'APF
20 novembre 2008
1
Réflexions politiques de l'Association des paralysés de France

Brèves d'actu

L'APF au Salon des Maires du 25 au 27 novembre

"Accessibilité : il est urgent d'agir !"

C'est avec ce mode d'ordre que l'Association des paralysés de France sera présente sur le Salon des maires et des collectivités locales du 25 au 27 novembre prochain. Un mot d'ordre pour rappeler la date butoir de 2015 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports existants (cf. loi n°2005-102 du 11 février 2005). Un mot d'ordre basé sur un confort d'usage universel : une société accessible concerne autant les personnes en situation de handicap que les parents de jeunes enfants en poussette ou les personnes âgées ou momentanément fragilisées…

L'APF sera également présente sur ce salon avec un stand « APF entreprises » pour promouvoir ses entreprises adaptées, leur professionnalisme et leur plus-value.

Pour rencontrer l'APF :
- le stand institutionnel HALL 2/1 B62
- le stand APF entreprises HALL 2/1 C66

Pour les personnes en situation de handicap :

⇨ L'inaccessibilité est la 1re des discriminations subies par elles.

⇨ Les priorités en matière d'accessibilité sont les services ou structures de santé et les transports.

Source : sondage IFOP pour l'APF – mai 2007

PLF 2009 sous surveillance

En ces temps de crise et alors que le Parlement engage l'examen de la loi de finances pour 2009, l'APF réagit auprès des ministres concernés et des parlementaires, en les alertant sur certaines dispositions inacceptables, notamment :
- l'examen systématique de la reconnaissance de travailleurs handicapés lors des demandes d'attribution ou de renouvellement d'AAH ;
- le désengagement de l'Etat sur la formation professionnelle en transférant une charge supplémentaire de 50 millions d'euros vers l'AGEFIPH ;
- la suppression de la participation de l'Etat au fonds départemental de compensation par l'Etat.

L'APF rappelle également la revendication essentielle de la création d'un revenu d'existence à la hauteur du SMIC brut pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler pour des raisons de handicap, de maladie et sans prendre en compte les revenus du conjoint.

Plus d'infos sur www.reflexe-handicap.org

Evolution numérique : l'APF au web 2.0

Interaction entre internautes ou avec le contenu d'une page web, création de réseaux ou de communautés… c'est ce que signifie le web 2.0.

Forte de son réseau de 400 structures et de 30 000 adhérents, l'APF a pris le tournant de l'évolution numérique en créant sa plate-forme de blogs.

Maîtres mots : informations, échanges, débats, proximité, démocratie.

Rendez-vous sur www.blogs.apf.asso.fr

Nouvelle campagne Ni pauvre, ni soumis : « La solidarité a aussi un visage »

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » lance un appel aux citoyens qui souhaitent montrer que la solidarité est une valeur porteuse d'un projet de société ouverte, tolérante, sociale, non-discriminante et que la valeur « travail » ne peut être la seule réponse.

Intitulé « Ni pauvre, ni soumis : *Montrez-le !* Parce que la solidarité a aussi un visage ! », cet appel a donc pour but de montrer la solidarité par des milliers de photos de citoyens.

Pour participer, il suffit de se rendre sur le blog www.nipauvrenisoumis.org et de déposer sa photo sur le mur virtuel dédié. Et rendez-vous le 29 janvier pour le dévoilement du résultat !

22es journées d'étude APF Formation les 28, 29 et 30 janvier 2009

Les 28, 29 et 30 janvier prochain, APF Formation propose aux acteurs des secteurs médico-social, sanitaire et associatif de travailler sur le thème *« Au risque de la relation »*, lors de ses 22es journées d'étude, qui auront lieu au Palais de l'Unesco, à Paris.

A cette occasion sera abordée la question du lien dans les pratiques d'accompagnement des personnes handicapées.

Renseignements et inscriptions auprès de APF Formation au 01 40 78 69 52